



LE MINISTRE

00612

N° /MFPMA/DGFP/DC

Abidjan, le 17 MARS 2017

## LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert au titre de l'année 2017, un **concours professionnel exceptionnel** d'accès aux emplois ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
Administrateur des Greffes et Parquets	A4	05
Attaché des Greffes et Parquets	A3	05
Secrétaire des Greffes et Parquets	B3	05

Peuvent faire acte de candidature :

- les Attachés des Greffes et Parquets de grade A3 pour l'emploi d'Administrateur des Greffes et Parquets ;
- les Secrétaires des Greffes et Parquets de grade B3 pour l'emploi d'Attaché des Greffes et Parquets ;
- les Assistants des Greffes et Parquets de grade C3 pour l'emploi de Secrétaire des Greffes et Parquets.

Les candidats doivent totaliser au moins cinq (05) ans d'ancienneté et être âgés de :

- quarante-neuf (49) ans au moins et de cinquante-sept (57) ans au plus au 31 décembre 2016 pour les Administrateurs des Greffes et Parquets ;
- quarante-quatre (44) ans au moins et de cinquante-sept (57) ans au plus au 31 décembre 2016 pour les Attachés des Greffes et Parquets et les Secrétaires des Greffes et Parquets.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), du **vendredi 17 mars au vendredi 19 mai 2017**.

Les visites médicales et le dépôt des dossiers de candidature s'effectueront dans les Directions Régionales de la Fonction Publique de : **ABIDJAN, YAMOISSOUKRO, BOUAKE, KORHOGO, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUNA, SAN-PEDRO, SOUBRE, GAGNOA, DIVO, DALOA, MAN, SEQUELA, ODIENNE, DIMBOKRO et DAOUKRO** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci) ;

- une copie de l'acte de nomination, de titularisation ou de promotion du candidat dans le grade A3 pour les Attachés des Greffes et parquets, dans le grade B3 pour les Secrétaires des Greffes et Parquets et dans le grade C3 pour les Assistants des greffes et Parquets ;
- une copie du certificat de première prise de service ou du certificat de prise de service dans le nouvel emploi en cas de promotion ;
- une copie de l'attestation de non sanction disciplinaire **de l'année 2017** au coût de trois mille **(3 000) F.CFA** ;
- l'attestation de présence au poste **de l'année 2017** signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- le certificat de visite et contre-visite médicale délivré par une structure agréée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration à imprimer sur son espace candidat ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours à prendre à la Poste Côte d'Ivoire ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents **(23 500) F CFA** ;
- un reçu des huit (08) photos d'identité numériques à prendre lors des visites médicales au coût de deux mille **(2 000) F CFA** ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un montant de trois mille **(3 000) FCFA**, à retirer et à renseigner sur le site au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

MATIERE	DUREE	COEFFICIENT
Spécialité	01H	3
Logique	01H	1
Connaissance du Statut Général	01H	2

Les dates de composition et de publication des résultats seront communiquées ultérieurement par voie de presse et sur le site du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

Des cours de préparation aux concours administratifs seront organisés par la Direction des Concours pour la mise à niveau des candidats. Toutefois, l'inscription à ces cours n'est pas obligatoire.



**Pascal K. ABINAN**

- Références :**
- 1-loi n°2015-492 du 07 juillet 2015 portant statut des greffiers;
  - 2-décret n°2016-134 du 09 mars 2016 fixant les modalités d'application de la loi 2015-492 du 07 juillet 2015 portant statut des greffiers.